



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2017/13**

**Chapitre 7.5 Subventions**

**Objet : Modification du plan de financement relatif à l'aire de carénage de la Capitainerie du lac**

L'an deux mille dix-sept, le 17 mars, à 09h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du pôle culturel le XXème, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 mars 2017

Date de convocation :  
Le 3 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 16  
Vote(s) pour 16  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Marine MICHEL

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Marc VIOSSAT** (Vice-Président), **Mme Agnes PIGNATEL** (Vice-Présidente), **M. Jean-Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Jean CONREAUX** (Vice Président) **M. Jean BERNARD** (Rapporteur du Budget), **M. Robert FRAYSSINES** (Conseiller syndical), **Mme Jessica GUIARD** (Conseillère Syndicale Suppléante de M. Christian DURAND), **M. Pierre VOLLAIRE** (Conseiller syndical), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical), **M. Georges GAMBAUDO** (Conseiller syndical) **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU** (conseiller syndical suppléant de Roger MASSE), **M. Guy KLETTY** (Conseiller syndical), **Mme Carole CHAUVET** (Conseillère syndicale), **Mme Marine MICHEL** (Conseillère syndicale), **Mme Pascale BOYER** (Conseillère syndicale), **M. Joël BONNAFFOUX** (conseiller syndical)

Etaient représentés et excusés:

M. Christian DURAND représenté par Mme Jessica GUIARD  
M. Roger MASSE représenté par M. MILLION ROUSSEAU

Etaient invités et présents: M. Gilles VOLLAIRE (CD05), Mme Lysiane TAVAN (FDSIGE), Mme Coline CAMMALETTI (FDSIGE)

Etaient excusés :

M. Marc AUDIER, M. Patrick PERNIN, M. Pierre ROMANO, M. Arnaud MURGIA, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI, Mme Patricia VINCENT, Mme Anne RINJONNEAU (CD 04)

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée l'obtention du permis de construire le 18 août dernier pour la réalisation de la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon. Cette étape marque une avancée essentielle dans la mise en œuvre d'un projet engagé par la définition de son programme dès la fin 2012 (délibération du 19 décembre 2012).

Le Président indique également que par délibération n°2015-41 du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le comité syndical s'était prononcé sur le plan de financement prévisionnel de l'aire de carénage composante du projet global de Capitainerie du lac de Serre-Ponçon. Ce plan de financement prévoyait, comme l'équipement voici deux ans sur Charges, une aide financière de l'Union Européenne. Malheureusement, ce type de dépenses n'est plus éligible aux financements européens.

Dans ces conditions, afin de présenter le dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'eau au titre du contrat de bassin-versant, le Président propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement actualisé de l'opération « aire de carénage ».

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



**VU :**

- Les statuts du Syndicat Mixte, qui, modifiés par arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 ;
- La délibération n°2015-01 du 11 février 2015 validant le projet et le budget de la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon en phase APD,
- La délibération n° n°2015-41 du 1<sup>er</sup> octobre 2015, validant le plan de financement prévisionnel relatif à l'aire de carénage de la Capitainerie,

**CONSIDERANT :**

- L'arrêté municipal accordant le 18 août dernier le permis de construire au projet de Capitainerie déposé par le S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La nécessité d'actualiser le plan de financement prévisionnel de la tranche fonctionnelle relative à la partie « aire de carénage » du projet,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 mars 2017 :**

- **APPROUVE** en tant que maître d'ouvrage de l'opération de « Création de l'aire de carénage de la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon », le contenu de l'exposé établi par le Président,
- **L'AUTORISE** à solliciter les concours publics qui correspondent à cette opération, conformément au plan de financement prévisionnel tel qu'il est envisagé ci-après :

Recettes		Dépenses (HT)	
<u>Cofinancements publics :</u>		<b>AIRE DE CARENAGE :</b>	
Région PACA (20%)	20 000,00 €		
Agence de l'eau (30%)	30 000,00 €		
<u>Autofinancement (50%) :</u>			<b>100 000,00 €</b>
Département des Hautes-Alpes	25 000,00 €		
Collectivités riveraines	25 000,00 €		
<b>100 000,00 €</b>		<b>Coût total (HT):</b>	<b>100 000,00 €</b>

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,

**Victor BERENGUEL**